



Les violences de genre comme problème public

Entrée libre

Organisation : LIR3S – UMR 7366 CNRS - uB



@conçue par Pikisuperstar / Freepik

21 et 22 novembre 2024

Université de Bourgogne - Dijon

Amphithéâtre de la Maison des Sciences de l'Homme
Esplanade Érasme

Contact – lien visio : lir3s.logistique@u-bourgogne.fr



9h00 – Accueil des participants

9h30 – Ouverture par les organisateurs/LIR3S

9h45 – Intervention DRDFE

10h00 – Conférence introductive de **Pauline Delage**

« Étudier les frontières des problèmes publics. Les violences, le genre et les autres rapports sociaux »

11h00 – Table ronde avec des professionnels et des associations

« comment combattre les violences sexuelles dans l'enseignement supérieur ? »

12h30 – 14h00 – Pause déjeuner

14h00 – 15h30 – Quand les violences de genre deviennent une cause publique (1)

Avec :

- **Mai Lan Lopez**, « Les violences sexuelles au travail, un problème public au 19^e siècle ? »

- **Amélie Bescont**, « Défaire l'emprise des conjoints violents : de la thérapeutique à l'action publique »

- **Anaëlle Vens**, « Un recadrage en cours de la « cause publique » des violences conjugales ? Jalon pour penser l'intégration des enjeux d'emploi et de travail dans les politiques d'accompagnement »

15h30 – Pause

15h45 – 16h45 – Quand les violences de genre deviennent une cause publique (2)

Avec :

- **Zeineb Touati** et **Annie Lochon**, « Les écrits féministes et la constitution des violences de genre en problème public »

- **Giuseppina Sapio**, « L'Affaire Sohane Benziane : le premier féminicide en France ? »

16h 45 – Fin de la première journée





9h00 – 10h30 – Combattre les violences de genre (1)

Avec :

- **Emmanuelle Jay**, « À la force des poings : la boxe comme dispositif thérapeutique auprès des femmes victimes de violences sexuelles »
- **Émilie Adam** et **Julie Hamdan**, « Développer les actions « d'aller vers » pour informer et accompagner les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles : le cas des CIDFF de Bourgogne Franche-Comté »
- **Charlotte Buisson**, « La cellule d'enquête et de sanction d'EELV : perspectives critiques »

10h45-11h45 – Combattre les violences de genre (2)

Avec :

- **Bénédicte Rosenstiehl**, « Les collages féministes : une dénonciation publique des violences de genre »
- **Camille Riou**, « Lutter contre le syndrome d'aliénation parentale grâce aux réseaux sociaux ? Le cas italien »

11h45 - 12h45 – Survivre et se reconstruire

Avec :

- **Reine Yameogo**, « Du pouvoir de la reconstruction des femmes survivantes de violences sexistes et sexuelles au Burkina Faso »
- **Chimène Mangoua Njonte**, « Ethnosociologie des mobilisations de survivantes des violences conjugales au Cameroun : entre agentivité et dépendance »

12h45 – 14h15 – *Pause déjeuner*

14h15 – 14h45 – Survivre et se reconstruire (suite)

- **Clémence Théodoridès Bourgi**, « Possession, transaction, exploitation : trajectoires féminines dans *Germinal* et *La Terre d'Émile Zola* »

14h45 – La reconnaissance juridique des violences de genre, perspective internationale

Avec :

- **Alizé Norbelly**, « La prise en charge des violences sexuelles par l'institution judiciaire constitue-t-elle une aporie politique ? »
- **Alicia Brox Sáenz de La Calzada**, « La reconnaissance pénale des violences de genre en Espagne : des particularités du contexte sociojuridique à la spécificité de la norme »
- **Cloé Vianin**, « Infractions contre l'intégrité sexuelle dans le droit pénal suisse : comment une révision du droit pénal constitue les violences sexuelles comme problème public ? »

16h30 – Conclusion

16h45 – Fin du colloque

Depuis les années 1970, la politisation des questions relatives aux violences faites aux femmes a progressé. Ces violences, notamment celles qui ont lieu au sein du couple, ne sont plus aujourd'hui ramenées à des problématiques individuelles ou privées. Elles ont été progressivement comprises comme un problème systémique lié à la question du genre et des dominations. La notion de « continuum des violences sexuelles » faites aux femmes, forgée en 1987 par Liz Kelly vient illustrer le fait qu'il s'agit d'une violence résultant du patriarcat et s'étend de la blague sexiste au féminicide. Cette dernière notion, adoptée dans la langue française dans les années 2014-2015 mais présente dès les années 1980 dans les pays anglo-saxons, désigne le meurtre d'une femme, d'une jeune fille ou d'une enfant en raison de son sexe et montre que les crimes sexistes existent depuis des millénaires dans les différentes sociétés.

Ces concepts développés par les chercheuses féministes ont permis de sortir la question des violences sexuelles de la sphère privée et interpersonnelle et de transformer ce qui était alors considéré comme des faits divers en des problèmes publics, dignes d'actions collectives pour les combattre. L'appellation « violences de genre », dans laquelle le pluriel est important, permet également de penser la pluralité des formes prises par ces violences : verbales, physiques, sexuelles, psychologiques, ou encore économiques.

L'objet de ce colloque est d'interroger les modalités de l'action publique en matière de violences de genre : comment se développent-elles et grâce à qui ? Quelles actions pour combattre les violences de genre et quelle efficacité en France et ailleurs ?